

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Détermination du nombre d'adjoints (2025 - 032)

Pour rappel, lors de sa séance d'installation du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal décidait du nombre d'adjoints en son sein.

Il convient aujourd'hui d'ajuster cette délibération pour tenir compte des mouvements de démission intervenus depuis.

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit (8) adjoints au maire au maximum.

La proposition qui est faite est de réduire ce nombre à 6 adjoints, qui ont déjà été élus, comme suit :

1 ^{er} Adjoint	Gilbert MOUNIER-VEHIER
2 ^{ème} Adjoint	Alain DEGROOTE
3 ^{ème} Adjoint	Fabrice LORIOT
4 ^{ème} Adjointe	Christelle MARION
5 ^{ème} Adjoint	Pierre BARRET
6 ^{ème} Adjointe	Coralie GARCIA MARTI

Le tableau ci-dessus tient compte de la démission de deux adjointes, réattribuant ainsi les rangs parmi les adjoints en poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à 6 (six).

VALIDE le tableau des six adjoints comme ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 032-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 09/04/2025

Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 032-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Service commun Achat Commande Publique
adhésion de la commune de Marsaz
(2025 - 033)**

Pour rappel, par convention en date du 20 septembre 2018, un service commun Achats/ Commande publique (ACP) a été créé entre ARCHE Agglo, la commune de Tournon-sur-Rhône et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse.

Ce service commun a été depuis élargi à la commune de Crozes-Hermitage et au Syndicat mixte du bassin versant du Doux.

Par ailleurs, la convention du service commun a été reconduite en décembre dernier, pour une nouvelle période triennale, jusqu'au 30 septembre 2027.

Aujourd'hui, les collectivités membres doivent se prononcer sur la demande d'intégrer le service formulé par la commune de Marsaz.

Cet élargissement du périmètre se traduira par un avenant n°4 à la convention susvisée, les autres dispositions restants inchangées.

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur l'élargissement du périmètre du service commun à la commune de Marsaz, au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-122 du 11 septembre 2018 approuvant la convention relative au service commun ACP et les délibérations approuvant les avenants successifs,

Considérant la demande de la commune de Marsaz d'intégrer le service commun, au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;

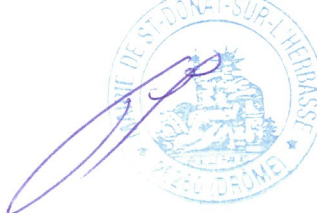
APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention pour le service commun

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 4 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 08 avril 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 033-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Compte Financier Unique – exercice 2024 (2025-034)

Pour mémoire, en 2024, la commune de Saint-Donat a opté pour la bascule vers le Compte Financier Unique (CFU), document unique co-élaboré entre la commune et la DGFIP, qui vient remplacer les anciens comptes de gestion + compte administratif.

L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, l'adjoint en charge des finances présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte financier unique du **budget principal** se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Ensemble des sections
RECETTES			
- Prévisions budgétaires totales	2 553 246.54	3 990 549.65	6 543 796.19
- Recettes nettes Restes à réaliser	1 732 174.88 133 704.32	4 282 165.97	6 014 340.85
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires totales	2 406 138.99	4 596 320.11	7 002 459.10
- Dépenses nettes Restes à réaliser	2 107 875.57 112 670.75	3 947 656.11	6 055 531.68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent		334 509.86	- 41 190.83
- Déficit	- 375 700.69		
Résultat antérieur reporté	- 147 107.55	+ 605 770.46	+ 458 662.91
Solde des restes à réaliser	+ 21 033.57		

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL2 025 034-

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique du budget principal et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

VU la commission des finances du 1^{er} avril 2025,

CONSIDERE que le CFU met en évidence les informations nécessaires sur l'exécution budgétaire 2024 de la collectivité,

PREND EN COMPTE le caractère entièrement dématérialisé de la procédure du CFU, qui permet les contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et du comptable,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

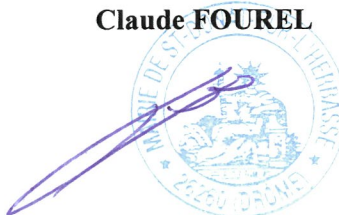
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 09/04/2025

Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 034-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Affectation du résultat – exercice 2024 (2025-035)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultats du budget principal telle que présentée ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	SOLDE 2023		605 770,46
	REALISE 2024	3 947 656,11	4 282 165,97
A	RESULTAT ANNUEL	334 509,86	
A'	RESULTAT CUMULE	940 280,32	
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	SOLDE 2023	147 107,55	
	REALISE 2024	2 107 875,57	1 732 174,88
B	RESULTAT ANNUEL	-375 700,69	
B'	RESULTAT CUMULE	-522 808,24	
C	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (A'+B')	417 472,08	

	RESTES A REALISER	112 670,75	133 704,32
D		21 033,57	

E	BESOIN ou CAPACITE DE FINANCEMENT (B'+D)	-501 774,67	
---	--	-------------	--

	AFFECTATION DU RESULTAT (A')	940 280,32	
--	------------------------------	------------	--

affectation obligatoire
couverture du besoin de financement 501 774,67

affectation volontaire au 1068

report à nouveau 002 438 505,65

940 280,32

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2025 04 08-DEL202535-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

Vu la commission des finances et du personnel du 1^{er} avril 2025,

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025, tels qu'exposés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 8 avril 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

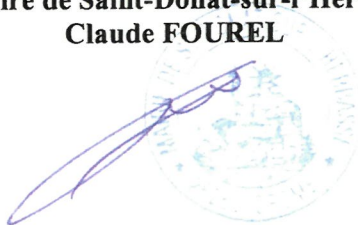
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture 09/04/2025

Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2025 04 08-DEL202535-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Fiscalité directe locale – vote des taux 2025 (2025-036)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux des 3 taxes directes locales : TH (Taxe Habitation), TFB (Taxe Foncier Bâti), TFNB (Taxe Foncier Non-Bâti).

La fixation des taux de chacune des taxes est encadrée par des règles strictes fixées par le Code Général des Impôts (art 1636 B), parmi lesquelles les taux plafond à ne pas dépasser, et les liens entre chacune des taxes en cas d'évolution différenciée.

Les taux plafonds 2025 sont les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 97.35
- Taxe Foncier Non-Bâti : 147.18
- Taxe Habitation : 51.17

Pour mémoire les taux 2024 étaient les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 35.01
- Taxe Foncier Non-Bâti : 52.00
- Taxe Habitation : 12.70

Rappel des règles de liens entre les taux :

- Le vote du taux de TFB est libre dans la limite du plafond,
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB,
- Si le taux de TFB baisse, alors celui de TFNB doit baisser dans la même proportion,
- Le taux de TH ne doit pas augmenter plus vite que celui de TFB et taux moyen TFB/TFNB,
- Si le taux de TFB ou taux moyen TFB/TFNB diminue, alors celui de TH doit diminuer dans la même proportion.

Conformément aux orientations générales telles qu'elles ont été présentées pour le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, lors de la séance du 25 février 2025, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter en 2025 les taux de la fiscalité directe locale.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 036-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2025-127 du 14 février 2025, dite Loi de Finances 2025,

Vu la séance du Conseil Municipal du 25 février 2025 portant tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 1^{er} avril 2025,

DECIDE pour 2025 de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes communales, selon les taux suivants :

- | | |
|---------------------------|-------|
| - Taxe Foncier Bâti : | 35.01 |
| - Taxe Foncier Non-Bâti : | 52.00 |
| - Taxe Habitation : | 12.70 |

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 8 avril 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 09/04/2025

Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 036-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Finances – Budget Primitif 2025 (2025-037)

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire qui doit obligatoirement précéder le vote des budgets de l'exercice a eu lieu en séance publique du conseil municipal le 25 février 2025.

Par ailleurs, la commission des finances s'est réunie le 1^{er} avril 2025 pour la préparation de ce budget. Il est rappelé que ce budget est présenté par nature et par fonction tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

	RECETTES
002 <i>résultat reporté</i>	438 505,65
70 produits des services et du domaine	322 775,48
73 impôts et taxes	2 587 000,00
74 dotations et participations	785 860,00
75 autres produits de gestion courante	129 880,00
76 produits financiers	
77 produits exceptionnels	
78 reprises de provisions	
013 atténuations de charges	60 000,00
042 opérations d'ordre entre sections	390 717,03
TOTAL	4 714 738,16

INVESTISSEMENT

	RECETTES
001 <i>résultat reporté</i>	

DEPENSES

002 <i>résultat reporté</i>	
011 charges à caractère général	1 117 152,16
012 charges de personnel autres charges de gestion	1 770 000,00
65 courante	394 086,00
014 atténuation de produits	6 500,00
66 charges financières	95 000,00
67 charges exceptionnelles	2 000,00
68 dotations et provisions	
042 opérations d'ordre entre sections (3)	680 000,00
023 virement à l'investissement	650 000,00
TOTAL	4 714 738,16

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 037-

13	subventions d'investissement	611 034,86
16	emprunts et dettes	
20	immobilisation incorporelles	
204	subventions d'équipement	
21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations fonds divers & réserves	270 000,00
1068	excédents de fonctnmt capitalisés	-
024	produits des cessions d'immobilisations	425 000,00
041	opérations patrimoniales (4)	
040	opérations d'ordres entre sections (5)	680 000,00
021	virement du fonctionnement	650 000,00
TOTAL		2 636 034,86
reports		133 704,32
TOTAL AVEC REPORTS		2 769 739,18

20	immobilisations incorporelles	79 620,00
204	subventions d'équipement	
21	immobilisations corporelles	278 956,73
23	immobilisations en cours	960 000,00
27	autres immobilisations financières	76 000,00
10	dotations fonds et réserves	
13	subventions d'investissement	
16	emprunts et dettes	370 000,00
020	dépenses imprévues	
041	opérations patrimoniales (6)	
040	opérations d'ordres entre sections (7)	390 717,03
TOTAL		2 657 068,43
reports		112 670,75
TOTAL AVEC REPORTS		2 769 739,18

Le budget principal est voté par nature au niveau du chapitre.

- section de fonctionnement 4 714 738.16
- section d'investissement 2 769 739.18 €

Il est précisé que la section d'investissement comprend la reprise des restes à réaliser 2024.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la séance du Conseil Municipal du 25 février 2025 portant tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

Vu les propositions d'inscriptions pour le budget primitif 2025, telles qu'exposées ci-dessus et dans les documents annexes à la présente,

Vu l'avis de la commission des finances et du personnel du 1^{er} avril 2025,

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du Budget Principal selon les équilibres ci-dessus,

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 8 avril 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 09/04/2025

Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 037-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Associations – subventions exercice 2025 (2025-038)

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur la répartition de l'enveloppe votée au budget primitif de l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025, selon le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU REGLEMENT DES ATTRIBUTIONS	
Associations sportives	Montant proposé
AS Donatienne - Section Football	4 300.00 €
Badminton Club Donatien – BCD 26	1 000.00 €
DA26 Boxe	2 580.00 €
Cyclo Club Donatien	530.00 €
Handball Club de Saint Donat	1 500.00 €
La Pétanque Donatienne	900.00 €
Rugby Club Donatien	1 780.00 €
Team Herbasse Trail Nature	500.00 €
Associations autres	
APEL Prieuré/Pendillon (Animations Ecole du Prieuré)	700.00 €
Bach en Drôme des Collines (MasterClass Th Escaich)	1 100.00 €
Comité de jumelage de St Donat	500.00 €
Commune Libre des Balmes de St Donat	770.00 €
Détente et Loisirs Donatiens	830.00 €
Ensemble Instrumental de l'Herbasse	1 200.00 €
Sou des Ecoles	1 460.00 €
Sous Total	10 650.00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

ASSOCIATIONS HORS REGLEMENT DES ATTRIBUTIONS	
Centre Musical International JS Bach – Festival 2024	12 500.00 €
Centre Musical International JS Bach – Musicollégiales	1 200.00 €
Le Souvenir Français	200.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €
Patrimoine de l'Herbasse	770.00 €
Sous Total	14 770.00 €
Total Général	34 420.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus, pour l'exercice 2025,

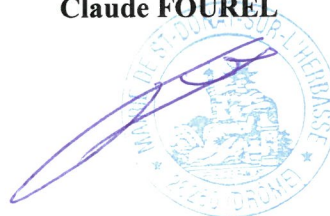
PRECISE que ces subventions seront versées au chapitre 65, ligne 65748,

5 Abstentions (Angélique Robin, Isabelle Guillaumet, Emmanuel de Sartiges, Soumaya Ben Maimoun, Roland Grenier).

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 08/04/2025



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage 2025 (n°2025-039)

Le Comité de Jumelage de Saint-Donat a formulé une demande de soutien financier pour organiser un séjour d'échange avec la délégation d'Ottobeuren, entre le 29 mai et le 1^{er} juin prochain.

La manifestation s'inscrit dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du jumelage entre les deux villes, il s'agit du séjour retour, suite aux célébrations ayant eu lieu à Saint-Donat en 2024.

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire 2025 dédiée au soutien des associations, ainsi que les principes d'équité des montants attribués aux autres associations communales, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 1^{er} avril 2025,
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € au Comité de Jumelage de Saint-Donat sur l'Herbasse,
PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

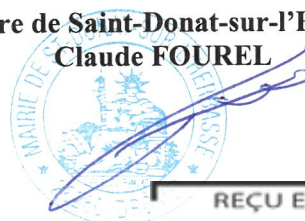
1 contre (Frédéric Genevier)

1 abstention (Anick Murat)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 09/04/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 039-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Programme Petite Ville de Demain – convention ORT (n°2025-040)

Pour rappel, après avoir fait acte de candidature au programme-label « Petite Ville de Demain » en 2020, la commune par sa délibération n°2021-162 du 9 novembre 2021, mobilisait l'ingénierie globale PVD, en l'occurrence portée par Drôme Aménagement Habitat.

Ce dispositif national mis en œuvre par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) exige que le contenu du programme PVD soit formellement transposé dans une convention cadre PVD d'une part et intégré dans une convention dite ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) d'autre part.

Or, il se trouve que sur le territoire d'Arche Agglomération :

- D'une part, c'est cet échelon intercommunal qui porte la stratégie de revitalisation des territoires,
- D'autre part, alors que la commune déroulait ses enjeux, ses études, et ses projets « PVD », une convention ORT existait déjà, mais centrée sur les pôles urbains de Tain et Tournon et le bourg de Saint Félicien.

Ainsi, présenté simplement, le moment est arrivé où le contenu du programme PVD de la commune doit être injecté dans la convention ORT d'agglomération.

Cette formalisation prendra la forme d'un avenant à la convention ORT Arche Agglo, pour y adjoindre les éléments donatiens (ainsi que ceux de Saint-Félicien) ainsi qu'une convention cadre PVD

Pour rappel, le plan d'action de la convention ORT d'ARCHE Agglo est structuré autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2025 04 08-DEL 2 025 04 0-

Il est précisé que toutes les actions sur lesquelles la commune de Saint-Donat a déployé ses efforts depuis 2021, sous forme d'îlots à enjeux, entrent naturellement dans l'un ou l'autre des axes ci-dessus.

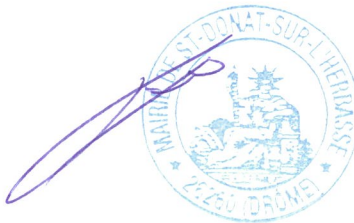
Le Conseil Municipal est donc sollicité pour approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ORT d'Arche Agglomération et la convention cadre PVD, selon les documents joints en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire d'Arche Agglo, telle que jointe en annexe à la présente,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche ORT-PVD,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 08/04/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 04 0-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Urbanisme – Base d'Adresses Locales – dénomination complémentaire de rues - complément (n°2025-041)

La dénomination des voies, espaces publics et édifices relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et doit correspondre à un intérêt local.

Loi « 3DS » de février 2022 et décret du 11 août suivant conduisent à normaliser les adresses postales sur le territoire pour constituer la Base d'Adresses Locales (BAL), qui va nourrir comme pour toutes les communes, la Base d'Adresses Nationales (BAN).

Cet ample mouvement de normalisation des adresses permettra de constituer une référence unique, fiable et partageable pour chaque point d'adresse sur le territoire.

Dans ce cadre, pour aller vers le standard « un numéro, une rue » (même s'il peut parfaitement y avoir des compléments), il convient de procéder à la dénomination d'un certain nombre de voies, selon la liste suivante, qui précise les correspondances entre nouvelles et anciennes adresses :

Nom de rues	ancienne nomination de voie	lotissements	voie privée	voie Communale	n° affectée
impasse des Saisons	501 avenue Général de Gaulle (32)	Les 4 Saisons		X	18
Impasse du Beauregard	1319 montée des Fauries (31)	Le Beauregard	X		19
impasse le Bellevue	315 montée du Gas (16)	Le Bellevue	X		4
impasse des Campanules	106 chemin Champ Boutait (117)	Les Campanules	X		13
Impasse des Chataigniers	1371 montée des Fauries (31)	Les Chataigniers	X		3
Chemin des Chênes	675 route de Marsaz (135)	Les Chênes		X	12
impasse de la Clé	270 montée du Coteau de Pendillon (8)	La Clé des Champs	X		3
Impasse des Chrysalides	193 route des Auches (30)	Le Clos des Chrysalides	X		7
Impasse du Cyclamen	6 rue Colonel Delaye (3)	Le Clos du Pendillon	X		6
impasse des Rosiers	119 chemin des Côteau (133)	Les Côteaux de Pas	X		8
allée du Quercitron	221 avenue Raymond Pavon (69)	L'Eau vive I-II-III	X		36
impasse du Gamay	10 rue de la Piaffe (140)	Le Gamay			
chemin de Germandrée	223 rue des Hauts du Mas (58)	La Germandrée			

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com

Impasse des Grillons	247 rue des Hauts du Mas (58)	Les Grillons	X		5
allée du Couchant	245 allée du Haut du Ponant (85)	Les Hauts du Ponant		X	8
allée du Levant	125 allée du Haut du Ponant (85)	Les Hauts du Ponant		X	8
chemin des Paturins	222 route de Margès (93)	Les Jardins d'Assia	X		7
impasse des lavandes	20 rue Jean Moulin (17)	Les jardins de Drusieux	X		12
chemin de la Sauge	632 route de Gaud (131)	Les Jardins de Gaud I et II		X	10
allée des Thuies	6 rue de la République (5)	Les Jardins de la Thuire	X		10
allée des Landes	8 rue de la République (5)	Les Jardins de la Thuire	X		4
chemin La Mado	36 allée du Haut du Ponant (85)	La Mado	X		6
impasse des Lavandins	110 route de Marsaz (135)	Les Lavandins	X		14
impasse du Lou Tilleul	444 route de la Forêt de Sizai (31)	Lou Tilleul	X	X	7
allée des Merisiers	1061 et 1073 montée des Fauries (10)	Les Merisiers	X		7
allée du Panoramique	45 montée du Côteau de Pendillon (8)	Le Panoramique	X		7
impasse de la Pêcheraie	2 route de St Bardoux (21)	La Pêcheraie	X		8
allée des Petites Roches	279 route de la Forêt de Sizai (31)	Les Petites Roches	X		4
Impasse du Réséda	160 rue des Hauts du Mas (58)	La Rose et le Réséda	X		6
impasse du Sépia	16 bis rue des Balmes (19)	Le Sépia	X		5
allée du Soleil	167 avenue Raymond Pavon (69)	Le Soleil Levant		X	13
chemin de Valchantesse	749 route de la Forêt de Sizai (31)	Valchantesse		X	26
Impasse des Vergers	307 route de Gaud (131)	Les Vergers de Mélina	X		4
allée des Vignes	201 chemin des Abricotiers (134)	Les Vignes	X		5
allée des Raisins	200 chemin des Abricotiers (134)	Les Vignes	X		6
allée des Ceps	230 et 440 chemin des Abricotiers (134)	Les Vignes	X		5
allée de la Croze	219-217-215-213 avenue Raymond Pavon (69)			X	4
Impasse des Moineaux	doublon avec le 202				
Impasse des Toucans	324 route de la Forêt de Sizai (31)		X		4
Impasse des Merles	542 montée des Fauries (10)		X		4
Impasse des Pies	915 montée des Fauries (10)		X		2
Impasse des Verdiers	non affectée				
Impasse des Mésanges	non affectée				
Impasse des Tourterelles	1173 montée des Fauries (10)		X		5
Impasse des Etourneaux	1175 et 1183 montée des Fauries (10)		X		4
Impasse des Moineaux	1423 montée des Fauries (10)		X		2
Impasse des Hirondelles	150 route de la Forêt de Sizai		X		3
Impasse du Rossignol	non affectée				
Impasse des Corneilles	1 bis/ter/quart rue Jean Moulin (17)		X		4
chemin des Papillons	260 route des Labbes (26)		X		2
Impasse des Fayards	624 route de la Forêt de Sizai (31)			X	2
allée des Noisetiers	doublon avec le 141				
Impasse des Postiers	7 bis rue Georges Bert (66)			X	1
allée des Pinsons	55 chemin des Abricotiers (134)	lot. Les Abricotiers		X	5
allée des Colverts	56 chemin des Abricotiers (134)			X	7
impasse des Roitelets	51 route du Chalon (98)		X		5
impasse du Coucou	518 route des Auches (30)	518 route des Auches	X	X	3
impasse des Oliviers	157 route des Auches (30)	157 route des Auches	X		2
allée des Amandiers	non affecté				
allée des Erables	1460 route de la Forêt de Sizai (31)			X	2
allée des Cigognes	non affecté				
impasse des Hérons	non affecté				

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Certaines voies ne sont pour l'instant pas affectées dans le processus de nommage, mais il est nécessaire d'avoir cette possibilité d'affectation de nouvelle voie selon les réalités des situations sur le terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
DECIDE de nommer les rues et impasses selon le tableau de références ci-dessus,
PRECISE que les plaques de signalétiques de ces nouvelles voies seront prises en charge par la commune,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 09/04/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 04 08-DEL 2 025 04 1-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, DEGROOTE Alain, DE SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA-MARTI Coralie, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GENEVIER Frédéric (pouvoir à S. Noiret), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote),

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, ROZENAC Mélanie, ROUSSIN Mylène.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARION

Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche Ville-étape 2025 – convention de partenariat (2025-042)

Pour sa 23^{ème} édition 2025, l'organisation du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA) se propose d'élargir le rayonnement de la compétition sur le territoire d'Arche Agglomération.

A ce titre, la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse peut être ville-étape de la compétition, le 3 septembre 2025, pour une étape qui arriverait à Saint-Donat.

Le positionnement de la commune en ville-étape se concrétise par une convention de partenariat tripartite TCFIA/Arche Agglo/ Commune.

Aucun frais financier n'est supporté par la commune, puisque c'est Arche Agglo qui prend en charge la participation. Les ressources de la commune seront toutefois mobilisées par un soutien opérationnel des services (service technique et police municipale).

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention de partenariat, dont un exemplaire est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, APPROUVE le principe d'inscrire la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse comme ville-étape du 23^{ème} TCFIA le 3 septembre 2025, AUTORISE la signature par le Maire ou son représentant de la convention de partenariat définissant les attributions respectives des parties, telle que jointe en annexe de la présente,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 8 avril 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 09/04/2025
Affiché le 08/04/2025

